



Déclaration de la CGT

Madame la Ministre,

Vous nous invitez aujourd'hui à une concertation pour, dites-vous, « améliorer les mesures de soutien aux parents face au deuil d'un enfant ».

En effet, les députés LREM ont suivi la décision de rejeter l'article 1^{er} de la proposition de projet de loi déposée par le député UDI Guy Bricout, envisageant d'allonger le congé de deuil à 12 jours en cas de décès d'un enfant mineur et/ou à charge. Davantage encore que l'extrême discipline de parti, nous nous interrogeons sur ce qui a pu conduire à cette décision collective monstrueuse et régressive tant sur le plan social qu'humainement. Il ne nous aura pas échappé, notamment au regard de ce que vous tentez de nous imposer dans le cadre de la réforme de nos régimes de retraites, que vous n'êtes animés que par le fait de ne rien faire porter sur ce que vous appelez « le coût du travail ». Votre seule obsession est de ne faire porter aucune mesure qui pèserait sur les entreprises en favorisant le capital et les multinationales. Dans le cadre de ce qui nous occupe aujourd'hui, vous avez même pensé anticiper les désirs du patronat. Pas de chance, ce même patronat a vu que cette fois-ci la ficelle était trop grosse !

Edouard Philippe hier, lors de réponses à l'Assemblée Nationale, a assumé la part de responsabilité du gouvernement et a décrit deux options permettant de faire sortir celui-ci de l'enlèvement, soit en retournant au plus vite devant la chambre des députés ou par un temps de concertation plus long, en élargissant la réflexion.

Quelle que soit la décision prise, la CGT estime que les mesures de soutien aux parents confrontés au deuil d'un enfant doivent relever de la loi et non de la négociation collective. Seule la loi sera garante de l'équité de traitement des salariés au regard de ce drame terrible, que rien ne pourra réparer. Tous les salariés doivent bénéficier des mêmes mesures, quel que soient leur genre, la taille de leur entreprise, le territoire où ils habitent, la nature de leur contrat de travail ou leur statut.

Cette concertation aujourd'hui n'aurait pas dû avoir lieu. Nous refusons d'être votre caution et de participer au rachat de la bonne conscience du gouvernement. Nous vous demandons instamment de prendre au plus vite les mesures législatives qui s'imposent.

Montreuil le 5 février 2020.